

1

PACTE MONDIAL COP N 7 - ACTIVITE 2017



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact**.

We welcome feedback on its contents.

| 10 septembre 2018



Table des matières

- Déclaration du directeur général.....3
- Le Cabinet Naudet s'engage à respecter les 10 principes.....4
du Pacte Mondial
- Introduction.....5
- Notre métier: l'Expertise industrielle et commerciale.....6
- Droit du travail..... 10
- Responsabilité en matière d'environnement..... 11
- Utilisation de technologies respectueuses de l'environnement... 14
- Actions prioritaires 2018/2019..... 16

Déclaration du directeur général



Adhérent au Pacte Mondial depuis 2011, force est de constater que ses principes sont devenus au fil des années le moteur de notre croissance vertueuse.

Les actions prioritaires retenues à chaque COP placent en effet l'épanouissement de nos collaborateurs, les attentes de nos clients ainsi que l'environnement au cœur de notre stratégie de développement :

- Les choisir nous conduit à rechercher l'amélioration continue de nos processus
- Les mettre en œuvre crée l'environnement positif nécessaire à toute démarche de progrès
- Les évaluer nous permet de mesurer leur efficacité et d'apporter des ajustements si nécessaire

C'est également dans ce cadre, que nous avons intégré une démarche structurée au sein d'un département dédié, visant à intégrer le meilleur des nouvelles technologies.

Les techniques numériques, telles que la visioconférence, les drones ou la simulation numérique par exemple, permettent de réduire les déplacements, de valoriser les collaborateurs tout en offrant de nouveaux services nous différenciant.

Le Pacte Mondial est aujourd'hui une composante indissociable à la réussite de notre cabinet.

C'est donc avec grand plaisir que je confirme notre soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies et renouvelle mon engagement à les respecter et à les promouvoir dans notre domaine d'influence.

Fait à Paris, le 10 septembre 2018

Cabinet Naudet s'engage à respecter les 10 principes suivants :

1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence;
2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme;
3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective ;
4. Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. Abolir le travail des enfants;
6. Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession ;
7. Appliquer une approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ;
10. Lutter contre la corruption sous toutes ses formes.

Les principes 8 - « Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement » et 9 « Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement » ont été au cœur de nos engagements de progrès depuis 18 mois.

Six actions mises en œuvre :

- Développer la communication interne afin de sensibiliser les collaborateurs sur notre impact environnemental ;
- Favoriser les actions de recyclage;
- Faciliter les réunions à distance grâce aux nouvelles technologies audiovisuelles intégrables aux équipements individuels;
- Organiser un séminaire intra afin de sensibiliser nos collaborateurs aux 10 principes du Pacte Mondial;
- Renforcer notre démarche de protection de l'environnement avec la mise en place de nouvelles actions proposées par les collaborateurs du cabinet à l'issue du séminaire;
- Favoriser les possibilités d'action de collaborateurs en lien avec la création d'un Comité d'Entreprise.

Le présent COP n°7 reviendra plus en détails sur chacune de ses actions.

Par ailleurs, la récente création d'une Division Scientifique nous donne l'occasion de développer l'impact des nouvelles technologies sur notre quotidien mais également de présenter sa construction fondée sur le respect des principes du Pacte Mondial.

Notre métier: l'Expertise industrielle et commerciale



L'expertise des sinistres pour les assureurs et réassureurs

- Recherche de cause
- Recherche des recours
- Evaluation des dommages



L'analyse technique et financière

- Recherche de cause
- Recherche de recours
- Analyses techniques
- Analyses financières
- Modélisation 3D
- Assistance technique

Notre éthique

En lien avec le principe n°2 du Pacte Mondial, notre règlement intérieur, nos contrats de travail et nos contrats avec nos partenaires placent notre éthique au cœur de notre activité, avec les respect de nos trois chartes :

Charte « Sécurité et Confidentialité » —————> **Agrément CD de la DGA**
Naudet est agréé Confidentiel Défense par la DGA ainsi que 5 de ses experts

Charte « Ethique des Affaires » —————> **Audit de l'ADIT**

Charte « Systèmes d'Information » —————> **Audit sécurité annuel**

Naudet dispose d'un représentant éthique vers qui chacun peut se tourner si il est confronté des problèmes d'éthique.

Naudet a mis en place un comité éthique, dont l'objet est de :

- Se réunir régulièrement pour apprécier la place de l'éthique dans notre organisation et emmètre des recommandations à la direction ;
- Emettre un avis consultatif sur des projets de direction qui pourraient impacter l'éthique ;
- Se saisir de toute situation d'urgence en lien avec l'éthique ;

Notre éthique

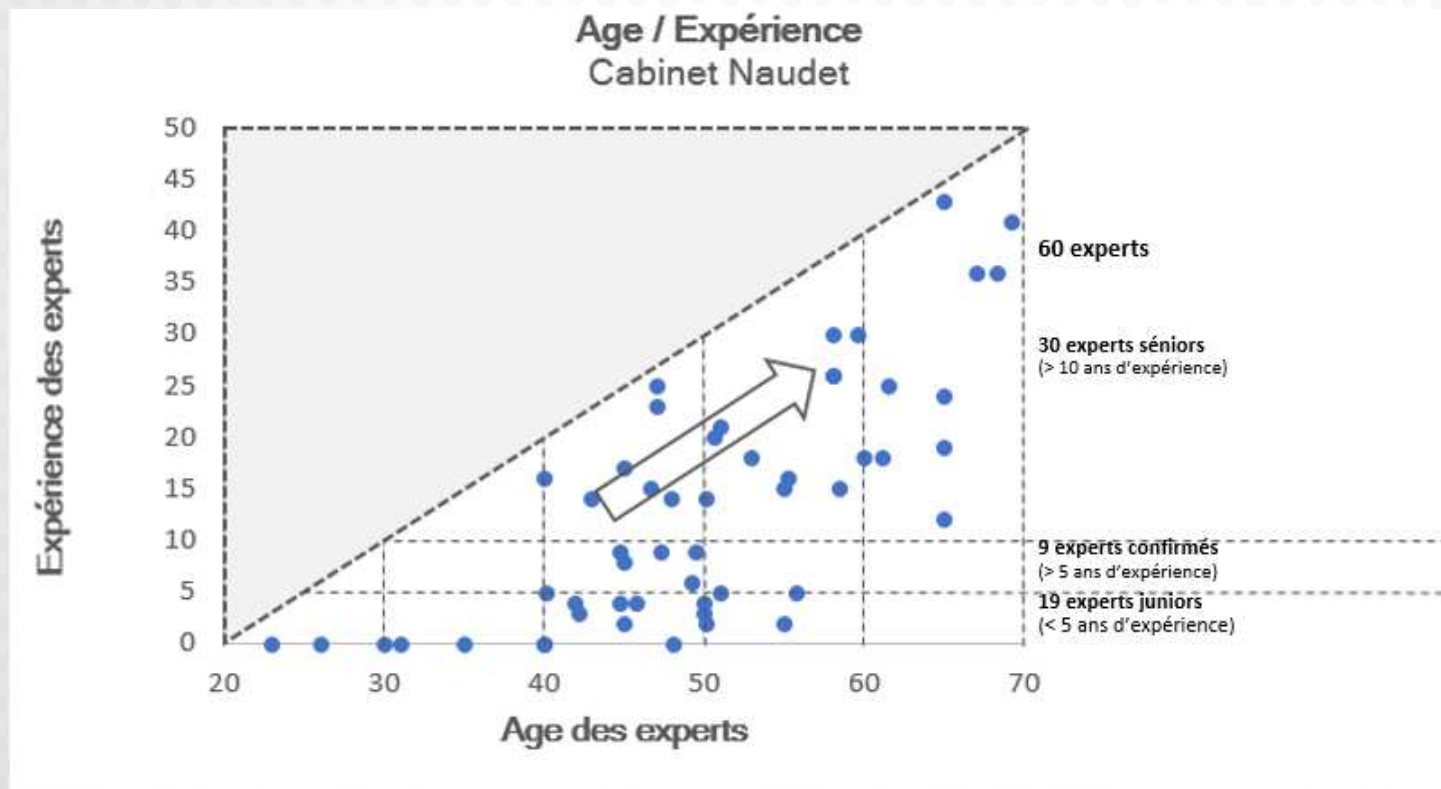
Nous attachons une grande importance à la sécurité des communications, nous disposons d'un serveur d'échange sécurisé et n'utilisons pas les serveurs FTP gratuits.

Concernant l'éthique des affaires, Naudet s'est engagé dans une démarche d'audit de ses méthodes avec l'aide d'un partenaire reconnu dans le domaine de l'éthique, afin d'incorporer les meilleures pratiques, prenant en compte l'extra-territorialité de lois telles que le FCPA aux États-Unis, ou le Bribery Act en Grande-Bretagne.

Nous attachons une grande importance à la confidentialité. En tant que tiers de confiance dans le processus du règlement des sinistres, nous nous sommes astreints à des règles strictes de confidentialité pour respecter secrets industriels et savoir-faire.

Nos ressources

- Notre modèle repose sur le recrutement d'ingénieurs de l'industrie que nous formons à notre métier d'expert ;
- 28 experts sont associés au capital, 26 ont plus de 10 ans de métier ;
- Le taux de départ est quasiment nul ;
- La pyramide des âges est maîtrisée, garante de la pérennité:



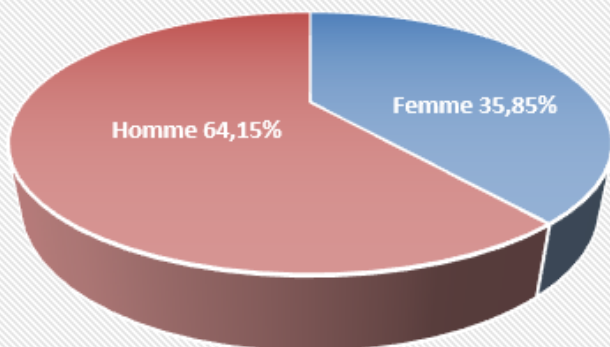
Droit du travail

En lien avec le principe du Pacte Mondial n°6, Naudet reste vigilant à ses recrutements sans aucune discrimination.

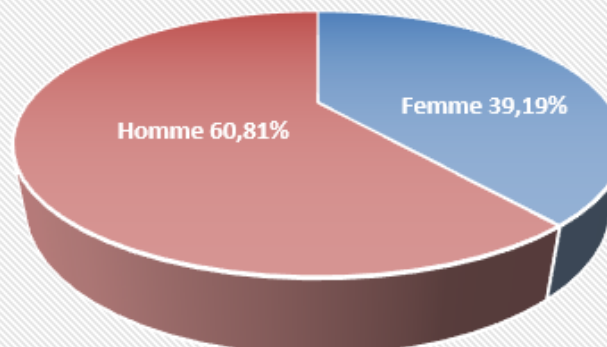
Depuis 2011 nous pouvons observer une part de plus en plus importante de l'effectif féminin au sein du cabinet.

Répartition par sexe

Répartition homme/femme au sein de notre cabinet en 2011



Répartition homme/femme au sein de notre cabinet en 2017



Responsabilité en matière d'environnement

Depuis notre adhésion au programme Global Compact, nous nous sommes engagés dans plusieurs actions visant à réduire notre impact environnemental, conformément aux principes 7 et 8 du Pacte Mondial.

Nous participons notamment au programme de recyclage de papier depuis déjà 7 ans en collaboration avec la société SHRED-IT.

Pour l'année 2017, cette action a ainsi permis de sauver 107,1 arbres de l'abattage, correspondant à 6,67 tonnes de papiers collectés.



Responsabilité en matière d'environnement

Pour tendre à devenir climatiquement neutre, des actions plus récentes ont été mises place :

- ❖ Nos fontaines à eau et machines à café sont choisies en fonction de leur impact écologique. Certaines d'entre elles possèdent aussi une mise en veille automatique permettant de réduire jusqu'à 50% de leur consommation énergétique;
- ❖ Pour minimiser la consommation de plastique, les bonbonnes à eau sont récupérées par notre partenaire. Nous utilisons également les gobelets biodégradables ou recyclables.
- ❖ Nous allons également tester dans les mois à venir un service de collecte des capsules à café. Ce qui nous permettra de minimiser notre impact environnemental à notre échelle.
- ❖ Etant amené à commander régulièrement des plateaux repas dans le cadre de nos réunions de travail, nous avons sélectionné les services d'une société impliquée dans le développement durable. Celle-ci participe à la protection de notre environnement en recyclant ses boîtes, en proposant des couverts en bambou, en récupérant ses céramiques et en livrant en glacières.

Utilisation de technologies respectueuses de l'environnement

En lien avec le principe n°9 du Pacte Mondial, l'intégration continue des nouvelles technologies est au cœur de notre stratégie de développement.

Quelques exemples récents sont mentionnés ci-après.

Drones pour économiser des inspections où l'accès est difficile

L'emploi de drones peut s'avérer utile dans certaines circonstances où l'accessibilité est un problème.

Nos expériences satisfaisantes concernent des inspections de toitures de grandes surfaces après un grêlage, des inspections d'équipements en hauteur sans recours à un échafaudage, des constats en milieu contaminé.



Utilisation de technologies respectueuses de l'environnement

Scanner 3 D

Nous avons fait l'acquisition d'un scanner 3D portable mis à disposition de nos collaborateurs.

Le scanner 3D permet d'acquérir rapidement l'image tridimensionnelle d'un site sinistré, rendant possible son déblaiement à bref délai tout en conservant la possibilité de naviguer virtuellement dans le site et d'y mesurer des distances ou agrandir des détails.

Cet investissement nous permet de réduire le nombre et la durée des déplacements sur site.



Utilisation de technologies respectueuses de l'environnement

Imagerie satellitaire

Pour des surfaces sinistrées de grande ampleur, nous faisons appel à un système de prise de vue satellitaires, qui nous permet d'évaluer rapidement l'étendue d'un sinistre en économisant le déplacement d'une équipe en urgence.



Avant Sinistre

Après Sinistre

Actions prioritaires 2018/2019

- ❖ Présentation des principes du Global Compact des Nations Unies lors de notre réunion de fin d'année auprès de nos collaborateurs;
- ❖ Favoriser la collaboration avec des sociétés de service éco-responsable;
- ❖ Développer les outils numériques ;
- ❖ Mise en place d'un Comité d'Entreprise ;

Nous vous remercions de
votre confiance